

JALON 1 - Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.

ÉTUDE DE DOCUMENT - SUJET n° 2

SUJET : La forêt française contemporaine

Après avoir présenté ces documents, vous montrerez comment la forêt française est exploitée, puis comment elle est protégée, avant de mettre en évidence les tensions qui peuvent survenir entre les différents acteurs qui interviennent dans la gestion des espaces forestiers.

Tout au long de cette analyse, vous vous appuyerez sur ces documents, qui doivent être au cœur de votre raisonnement. Il s'agit de traiter le sujet en les étudiant. Vos connaissances (cf. verso) vous serviront à les éclairer, les enrichir, et à les critiquer (quels intérêts pour traiter ce sujet ? quelles limites ?)

DOCUMENT 1 - LES DIFFICULTÉS DE L'ONF

La Cour des comptes a rendu jeudi 19 septembre [2024] un rapport sur l'Office national des forêts (ONF) où elle pointe la nécessité de mettre fin à la baisse des effectifs qui frappe l'établissement public depuis plus de vingt ans. Ce service public, qui gère un quart des forêts françaises et met sur le marché 40 % des volumes de bois produits en France, est en proie à de multiples défis.

Les effets du réchauffement climatique, avec les sécheresses, les incendies et les attaques parasitaires, malmènent les massifs. Tandis que la « privatisation rampante » de l'établissement public fragilise ses moyens d'action et ses capacités de riposte.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, en 2017, 1 000 postes ont été supprimés. Et la part des fonctionnaires a été considérablement réduite au profit des contractuels. Au total, en vingt ans, le personnel de l'ONF est passé de 12 500 à 8 000 salariés. Soit une réduction de 40 %.

« En allant très loin dans la réduction des effectifs, on a perdu des compétences », insiste la co-autrice du rapport. On a besoin de personnels en forêt pour marteler les arbres, observer la faune, surveiller les risques d'incendie, etc. ». Or l'ONF a besoin de bras « pour répondre aux travaux sylvicoles de renouvellement des forêts publiques », analyse-t-elle. Mais l'ONF a de fortes chances de rester tributaire des subventions de l'État pour poursuivre sa mission de gestion durable des forêts publiques, même si une part non négligeable de ses ressources provient de la vente du bois.

D'après Gaspard d'Allens, « Saignée à l'ONF », reporterre.net, 2024

DOCUMENT 2 - LA FORÊT EN ÎLE-DE-FRANCE

Les forêts d'Île-de-France sont de plus en plus utilisées et aménagées. Elles recevaient 100 millions de visites en 2022 (contre 67 millions en 1968 selon l'ONF). Deux types principaux dominent : d'un côté les classes moyennes à aisées fréquentent la forêt à la recherche du calme, de la contemplation ; d'un autre côté les classes populaires demandent davantage d'équipements et de loisirs en forêts. Pour faire face à ces demandes contradictoires, les forêts ouvertes au public sont aménagées avec des cheminements piétonniers, des équipements informatifs et pédagogiques, des parkings, des aires d'accueil pour les pique-niques, qui ont tendance à concentrer le public en quelques points. Un parc de loisirs a été créé, l'Espace Rambouillet (accrobranches, promenades en poneys), ainsi que quatre centres pédagogiques forestiers (gérés par l'ONF). À l'inverse, certaines forêts privées demeurent closes, parfois grillagées, et soustraites aux promeneurs.

Les associations citoyennes de protection de la nature veillent. Elles ont une vision très protectrice des espaces forestiers. Mais [...] il faut compter avec d'autres activités qui viennent perturber leurs représentations purement urbaines du devenir d'une forêt, telles la chasse ou la production de bois. Des conflits, parfois insolubles, surgissent.

D'après Alexandra Monot, « Les forêts périurbaines franciliennes », *Bulletin des géographes français*, 2017.

ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES (COURS) - LA FORÊT FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Les passages en gras et soulignés pointent des connaissances essentielles, à intégrer dans le cours.

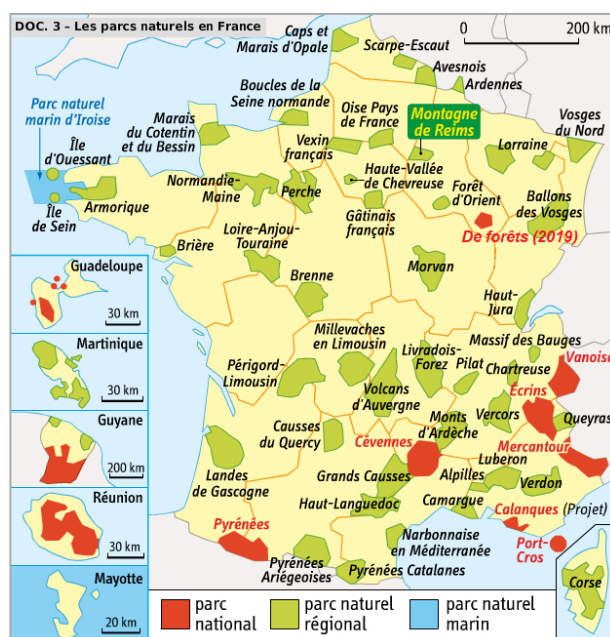
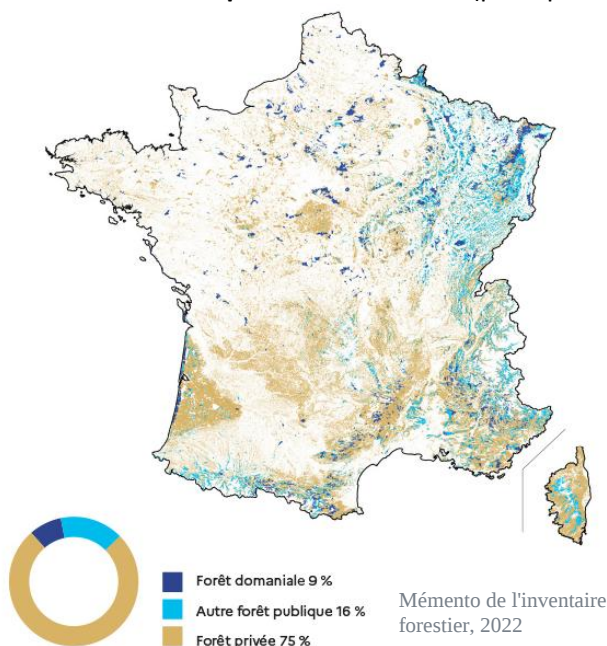
A la fin du XIX^{ème} siècle, l'État français met en œuvre une politique de restauration du terrain de montagne, impliquant un reboisement important. Dans le même temps, en raison de l'utilisation généralisée du charbon de terre comme source d'énergie, la pression sur les **FORÊTS** diminue.

À partir de 1945, l'État accroit son contrôle de la forêt, endommagée par la guerre et mal entretenue, du fait de l'exode rural. En 1946, le fonds forestier national est créé pour permettre la régénération forestière et le développement économique (la reconstruction du pays accroît la demande en bois).

La V^e République poursuit ces objectifs, visant un équilibre entre exploitation et préservation des forêts : en 1963 sont créés les **premiers parcs nationaux** (Port-Cros, Écrins, Vanoise). Surtout, en 1966 est créé l'**Office national des forêts (ONF)** : cet organisme public gère la forêt publique française (25% des forêts du pays). Il produit du bois, gère l'accueil du public, prévient les risques (incendies, érosion, etc.), maintient la biodiversité des espaces forestiers (gestion d'un réseau de 160 réserves biologiques), etc. Toutefois, l'ONF est aujourd'hui critiqué et confronté à plusieurs difficultés (endettement, baisse des effectifs, hausse du risque de feux de forêt, etc.). De plus, les incendies records de 2022 (72.000 hectares brûlés) obligent l'État français à repenser sa gestion forestière : en 2023, après des années de suppressions de postes, les effectifs de l'ONF sont stabilisés, dans le cadre d'un Plan Feux de Forêt.

Aujourd'hui la forêt française fait l'objet d'usages concurrents, entre exploitation, récréation (cueillette, promenades...) et protection de certains espaces par le biais des **PARCS NATURELS**, nationaux ou régionaux. D'autant qu'en plus des **FORÊTS DOMANIALES** (9% des forêts françaises) et communales (16%), la France compte 3,5 millions de propriétaires forestiers privés (75%) qui n'ont souvent ni les moyens ni l'envie de l'exploiter. On compte 900.000 chasseurs en activité, chiffre en baisse continue, qui constituent un groupe de pression au niveau national mais sont aussi animateurs de la vie locale, contribuant par leurs battues à assurer l'équilibre des écosystèmes forestiers.

En 2023, la forêt française couvre **31,5% du territoire** - outre-mer inclus. Sa surface est en progression du fait de la **DÉPRISE AGRICOLE** et malgré l'urbanisation. Les régions métropolitaines les plus boisées sont la Corse, la région PACA et la Bourgogne-Franche-Comté. Le tiers de la forêt française correspond aux forêts tropicales d'outre-mer (principalement en Guyane couverte à 96% : biodiversité fragile).



FORÊT : Territoire d'au moins 5.000 m² occupé à au moins 10% par un couvert boisé.

DÉPRISE AGRICOLE : recul de l'activité agricole qui se traduit par des friches et la progression de la forêt.

ONF : (Office national des forêts) établissement public créé en 1966 qui a pour mission la production de bois, la préservation des forêts et l'accueil des publics

PARC NATUREL : espace protégé par une réglementation pour y préserver l'environnement tout en favorisant le développement économique (bois, tourisme). Il peut être régional ou national.

FORÊTS DOMANIALES : forêt appartenant à l'État, dont la gestion est assurée par l'ONF